

## L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS INFORME !

### NUMEROTATION : DROIT DE RÉPONSE

Il n'est pas dans mes habitudes de répondre à une lettre ouverte, mais celle publiée par BVS sur la numérotation entretient la polémique et contient certaines contre vérités, qu'il convient de rétablir, même si pour cela il me faut réaffirmer certains points.

Tout d'abord, je tiens à vous le confirmer, **la numérotation des rues sur la commune de Sermaise**, contrairement à ce qui est laissé entendre, **comptait de très nombreuses anomalies.**

En outre, nous avons une autre problématique rencontrée dans plusieurs hameaux de la commune, où une même rue avait plusieurs noms, qui changeaient au gré d'un virage ou d'un chemin (à Mondétour : les rues de Graville, des Maugrenautes, de Morainville et au Mesnil : les rues du Mesnil, Jourdain et des petits Closeaux, toutes ces rues ne constituaient qu'un seul et même axe).

Ailleurs, certaines rues et impasses n'avaient pas de nom, entraînant au niveau de la voie d'origine, une numérotation incohérente à l'intersection. (Par exemple : au Mesnil, rue de la Petite Mare, passage du numéro 11 au 21, les numéros intermédiaires étant dans l'impasse sans nom). Nous avons aussi une numérotation anarchique avec parfois plusieurs fois le même numéro sur la même rue (à Montfrix, la rue du Souffle au Cul, longue de plus de 600 mètres, comportait les numéros 1, 3, 5, 7, 7bis, 7ter, 13, 15, 17, 19, 21, et plus loin, 11, 15, 17) ...

Ce ne sont là, bien sûr, que quelques exemples d'un dysfonctionnement beaucoup plus vaste et impactant l'ensemble des hameaux de notre commune.

**Contrairement à ce que laisse entendre BVS**, il y avait une vraie problématique pour les livraisons ou la distribution du courrier postal, notamment en cas de changement du facteur titulaire ou de son remplacement pendant les périodes de congés. **Ce problème est beaucoup plus grave, en cas d'intervention des services de secours.** Un simple recensement des problématiques et une normalisation par une renumérotation partielle ou l'adjonction de bis, ter, quater, ou A, B, C, D, déjà beaucoup utilisés sur la commune, **auraient impacté une bonne partie de la population, sans pour autant avoir de caractère pérenne.**

La mise en œuvre des dispositions des lois dites Grenelle 1 et 2, qui instaurent une densification de l'habitat et la révision de notre POS en PLU, supprimera les COS (coefficients d'occupation des sols) et entraînera inéluctablement, à terme la division de parcelles et propriétés, que l'on ne pourra numéroter demain sans bouleverser une fois de plus la numérotation.

**C'est pourquoi, en prélude à la révision de notre POS et dans le cadre d'un projet global de réhabilitation de la signalétique de notre commune**, nous avons fait le choix d'une numérotation linéaire, système simple, évolutif, cohérent et permanent. Sachez qu'aujourd'hui de plus en plus de communes adoptent ce mode de numérotation, plébiscité pour sa simplicité et son caractère durable.

**Cette démarche n'est pas nouvelle puisqu'elle a été initiée lors de la mandature précédente**, qui en avait acté le principe. Un maire adjoint de l'époque, Monsieur MANSION, avait déjà effectué un premier recensement et organisé des réunions publiques sur ce sujet dès 2007.

### DATES A RETENIR

**11 NOVEMBRE 2011**

**COMMEMORATION ARMISTICE**

Organisée par la Municipalité  
Renseignements : ☎ 01 64 59 82 27

**19 NOVEMBRE 2011**

**BOUM DES ENFANTS**

L'après midi. Organisée par Ensemble Petits & Grands  
Renseignements : ☎ 01 60 81 11 78

**20 NOVEMBRE 2011**

**LOTO**

Organisé par le Comité des Fêtes  
Renseignements : ☎ 01 60 81 61 37

**26 NOVEMBRE 2011**

**REPAS DES ANCIENS**

Organisé par le CCAS  
Renseignements : ☎ 01 64 59 42 47

**02 & 03 DECEMBRE 2011**

**TELETHON**

Organisé par la Municipalité, le Comité des fêtes et les Associations  
Renseignements : ☎ 06 12 80 18 60

**9 DECEMBRE 2011**

**MARCHE DE NOEL DES ECOLES**

de 16h30 à 18h30  
Organisé par Ensemble Petits & Grands  
Renseignements : ☎ 01 60 81 11 78

**7 JANVIER 2012**

**VŒUX DU MAIRE**

à 11 heures à la grange

**8 JANVIER 2012**

**GALETTE DES ANCIENS**

Organisée par le Comité des Fêtes  
Renseignements : ☎ 01 60 81 61 37

**04 FEVRIER 2012**

**SOIREE FESTIVE**

Organisée par l'ASLS  
Renseignements : ☎ 01 64 59 30 77

**10 MARS 2012**

**CARNAVAL DES ENFANTS**

Organisé par Ensemble Petits & Grands  
Renseignements : ☎ 01 60 81 11 78

J'ai voulu que ce passage à une numérotation linéaire soit acté dans le cadre d'une délibération, qui a été votée à l'unanimité lors du conseil municipal du 05 Juin 2008, au tout début de notre mandat actuel.

Nous avons ensuite engagé un long et fastidieux travail, qui a duré plus de deux ans, de recensement, d'étalonnage et de validation, effectué par Monsieur DELPLANQUE, maire adjoint en charge de l'urbanisme. Une fois finalisé, ce dossier a fait l'objet en début d'année de quatre réunions publiques d'information et de concertation avec la population Sarmate, les 24, 29, 30 et 31 Mars 2011. Par ailleurs, un numéro spécial, diffusé à tous et disponible sur notre site internet, a repris l'ensemble des motivations ayant conduit à ce changement et informé la population sur les modalités et les procédures à suivre.

**Notez que les membres de BVS étaient présents en nombre lors de ce conseil du 05 Juin 2008, où nous avons décidé ce changement de numérotation. Mais que curieusement, ils n'ont fait état de leur désaccord que bien plus tard en début d'année 2011, alors que nous avons déjà finalisé toute l'opération dont la mise en œuvre est effective depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 2011.**

Depuis cette date, chaque conseiller municipal a eu en charge un certain nombre d'habitations, pour remettre en mains propres, à chaque occupant le dossier préparé pour l'occasion et ainsi apporter des explications supplémentaires, si nécessaire.

En complément, nous avons proposé une aide à domicile pour les personnes âgées, ou ayant des difficultés à se déplacer et nous avons formé spécialement les secrétaires de mairie, afin qu'elles puissent conseiller ou aider les personnes en difficulté dans leurs démarches. **Aucune secrétaire supplémentaire n'a été embauchée pour la gestion de ce dossier comme l'affirme BVS.**

Afin d'éviter des coûts trop importants aux ménages Sarmates, nous avons fourni à chacun une plaque numérotée individuelle, ainsi que 25 enveloppes timbrées, pour toutes les démarches administratives, ceci pour un coût global de 17 736 Euros (soit 0,08 % du budget communal). Nous avons aussi négocié avec un prestataire un tarif préférentiel, autour d'une trentaine d'euros, pour les habitants devant changer leurs plaques d'immatriculation.

**Nous avons eu, par ailleurs, le souci de limiter les coûts pour la collectivité**, en effectuant, les conseillers, les adjoints, Monsieur DELPLANQUE et moi-même, toutes les démarches de recensement, de préparation et de constitution des dossiers, ce qui a nécessité un investissement bénévole très important de la part des conseillers.

Pour une information complète, je tiens à vous préciser, ou vous rappeler, que les membres responsables de l'association BVS se sont présentés sur une liste concurrente, intitulée « Bien Vivre à Sermaise » lors des dernières élections municipales de 2008. Cette association constitue une structure d'opposition, dans le cadre du fonctionnement démocratique communal. Ils ont fait signer à la population, une pétition, pour s'opposer à cette mise en œuvre en annonçant qu'une majorité de Sarmates l'aurait signée.

**Contrairement à ce que l'on vous laisse entendre, cette pétition ne m'a jamais été adressée.**

Je tiens à ajouter également, qu'ils ont pour cela, fait du porte à porte, et j'ai eu personnellement, ainsi que mes adjoints et conseillers, des échos d'habitants qui se sont plaints d'une information très dirigée, voire tronquée, pour inciter les habitants à signer cette pétition, certains signataires le regrettant d'ailleurs, après avoir pris connaissance de l'ensemble des informations sur ce dossier.

**Je désapprouve bien-sûr complètement ces méthodes.**

J'accepte la critique quand elle est constructive, elle ne peut être que source d'enrichissement pour tous et nous oblige, les uns et les autres, à nous interroger sur nos pratiques. **En revanche, la polémique stérile, opportuniste et électoraliste ne m'intéresse pas.**

**J'ai néanmoins conscience de l'inquiétude de certains d'entre vous**, devant cette évolution et des tracasseries administratives que cela peut engendrer, voire de l'incompréhension que peut amener une telle mesure. **Soyez persuadés, que c'est en élus responsables et dans l'intérêt de notre commune**, que nous avons pris cette décision. C'est aussi pour cela que nous avons essayé de vous simplifier au maximum la tâche avec le dossier fourni.

**J'espère que cette mise au point** vous aura fourni, si besoin était, les éléments complémentaires nécessaires à la compréhension de ce dossier. Nous restons bien sûr, les élus et moi-même, à votre entière disposition, pour vous apporter notre aide et toute information désirée.

Je souhaite sincèrement que cette polémique sur la numérotation cesse et que nous puissions continuer à travailler sereinement et avec tous, dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants.

Bien à vous  
Gérard HAUTEFEUILLE



**Pour compléter ce dossier, un bon est à retirer en mairie pour bénéficier du tarif préférentiel chez Atous Services pour vos plaques d'immatriculation.**

# COMPTE RENDU DES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES 23 SEPTEMBRE & 21 OCTOBRE 2011

## CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

Fidèles à l'engagement que nous avons pris lors de la campagne électorale, et après une étude approfondie de la procédure, nous avons décidé lors du conseil municipal du 21 octobre de mettre en place sur notre commune un Conseil Municipal des Enfants, encore appelé CME.

Le CME est une assemblée constituée d'enfants élus. Pour Sermaise, le CME sera composé de 12 conseillers, issus des classes de CM1 et CM2, élus pour 1 an. Le CME est un lieu de propositions et de dialoguer entre enfants, mais aussi entre enfants et adultes. Il permet aux enfants de mieux comprendre la démocratie et de la vivre concrètement, en présentant et en mettant en place des projets.



Les enfants en classe de CM1 et CM2 non scolarisés à Sermaise devront s'inscrire sur la liste électorale en mairie avant le 12 novembre 2011. Les élèves de CM1 et CM2 ont jusqu'au 12 novembre à 12H00 pour déposer leur candidature sur papier libre à la mairie. Elle comprendra une profession de foi (petit texte dans lequel on explique ses idées et les raisons pour lesquelles on souhaite être élu). La liste des candidats sera affichée à l'école et à la mairie.

Le 17 novembre, chaque élève de CM1 et CM2 recevra une enveloppe avec la liste des candidats et leurs professions de foi et un bulletin de vote, ainsi que leur carte d'électeur. Le 25 novembre après midi, les élèves de CM1 et CM2 iront, dans le cadre de l'école, au bureau de vote installé à la mairie, afin d'élire leurs représentants.

Monsieur le Maire officialisera les enfants élus au Conseil Municipal des Enfants, au cours du premier CME. Monique Nolin-Beaumont sera la coordinatrice du CME.



Les nouveaux élus vont se répartir dans quatre groupes de travail, appelés commissions qui se réuniront régulièrement. Chaque commission est aidée pour son fonctionnement par un adulte, c'est l'animateur. Au cours de ces réunions d'autres élus adultes ou des personnes extérieures invitées peuvent venir aider les enfants dans leurs réflexions, pour mener à bien leur projet. Il y aura quatre commissions :

- ◆ **Sport, loisirs** avec comme animatrice : Jacqueline Besse,
- ◆ **Solidarité, handicap** avec comme animatrice : Isabelle Daviot,
- ◆ **Environnement, prévention et sécurité** avec comme animatrice : Valérie Lacoste,
- ◆ **Culture, citoyenneté** avec comme animateur : Jean Louis Ringuédy.

## PROJET DE SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

La loi du 12 juillet 1999 dite « loi Chevènement » a donné un véritable élan à l'architecture intercommunale qui repose désormais sur trois types d'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) : la Communauté de Communes, la Communauté d'Agglomération qui compte 50 000 habitants et la Communauté Urbaine plus de 500 000 habitants. Ce texte a induit la transformation des anciens districts en Communautés de Communes.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales visait, dans son volet consacré à l'intercommunalité, à renforcer la cohérence des périmètres des structures intercommunales en facilitant leur évolution vers des structures intégrées et pour en améliorer leur fonctionnement.



Dans le schéma départemental de 2006, notre département dénombrait 7 communautés d'agglomération, 9 communautés de communes dont 8 à taxe professionnelle unique et le SAN de Sénart en Essonne. Le nouveau schéma de coopération intercommunal, proposé par notre préfet, a pour but le rattachement des dernières communes isolées à des EPCI à fiscalité propre, de rationaliser le périmètre de ces derniers et de simplifier l'organisation par la suppression de certains syndicats.



Il est à noter qu'aujourd'hui 29 communes du Département de l'Essonne ne sont pas encore rattachées à un EPCI à fiscalité propre et qu'il est envisagé d'améliorer la cohérence des structures existantes. Le nouveau projet prévoit donc que certaines communes pourront être rattachées arbitrairement.

Compte tenu des informations données et des conséquences possibles pour notre commune, notamment sur le regroupement de syndicats et la suppression de certains syndicats locaux, en particulier celui du syndicat de transports de la région de Dourdan, le SITRD, **vos élus ont voté majoritairement contre ce projet de schéma intercommunal.**

## DISPARITION DU PETIT MARCHÉ



Nous avons noté une volonté forte des Sarmates pour la mise en place d'un marché, nous l'avons fait.

Malheureusement, tous les Sarmates n'ont pas joué le jeu. Notre petit marché s'arrête après 18 mois de persévérance. La fréquentation des clients ayant très sérieusement diminuée, nos commerçants ont décidé de ne plus venir.

Dommage ....

## ASSOCIATIONS

### LOTO

Organisé par le comité des fêtes, le LOTO initialement prévu le 6 novembre est déplacé à la date du **20 novembre** suite à un problème de disponibilité de la salle.



### OUVERTURE POSSIBLE DE DEUX NOUVEAUX COURS



Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître au plus vite auprès de :  
Jacqueline MAQUERE ☎ 06.86.16.63.55  
Françoise SAULGRAIN ☎ 01.60.81.08.82

**TARIF > 78 €** (+ 6€ d'adhésion pour les personnes n'habitant pas Sermaise)  
Pour 25 cours dans la saison. Les cours pourront commencer le Lundi 7 Novembre 2011, après les vacances de la Toussaint (sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions).

### ➡ **GYM MULTIFACETTES** : le LUNDI de 9H15 à 10H15, à la Grange.

Le professeur peut vous offrir la possibilité de vous initier à une grande variété d'activités lors d'un même cours et de faire des cours « à la carte » : Abdos fessiers / L.I.A. / Body bump / Zumba / Step / Gym Pilates / Gliding / Renforcement musculaire / Body attack / Circuit training... Avec les bases indispensables d'échauffement, étirements, renforcement musculaire, cardio...

### ➡ **ZUMBA** : un mélange de danse et de fitness : le MARDI de 20H45 à 21H45, à la Grange.

La Zumba est une danse originaire de Colombie, qui mélange la sensualité de plusieurs danses telles que salsa, merengue, flamenco, reggaeton... et des mouvements dynamiques de fitness... La Zumba est avant tout un cours de cardio.

La séance alterne entre les moments cardiovasculaires et les parties plus « physiques » où tous les muscles du corps travaillent et sont sollicités. Vous apprendrez également à développer votre équilibre et à coordonner vos mouvements. Résultat : des abdos gainés, des cuisses et des mollets allongés, des fessiers galbés, un dos et des bras renforcés. Une heure de cours de Zumba c'est environ 500 calories de perdues !

## SOCIÉTÉ DE CHASSE DE SERMAISE



**La chasse est ouverte du 25 Septembre au 10 Février 2012** les dimanches et jours fériés. Les horaires d'ouverture sont de 9H à 12H et de 14H à 17H à partir du 1<sup>er</sup> Novembre à l'exception du 11 Novembre uniquement de 14H à 17H.

**La chasse aux pigeons sera ouverte du 15 Janvier au 10 février**, à poste fixe, les samedis et dimanches de 9H à 17H, sans coupure le midi.

Les battues gros gibiers auront lieu de 9H30 à 16H ➡ les 19 Novembre / 10 Décembre / 14 Janvier / 04 Février / 25 Février.

Pour tout renseignement, s'adresser au président de la société de chasse :  
Alain CARDON ☎ 01 64 59 84 35 / ☎ 06 77 88 43 45

## CARTE IMAGIN'R

Suite à la pression de nombreux élus, en particulier ceux de Sermaise, le Conseil Général est revenu sur sa délibération de juin 2011 et prendra finalement en charge la différence de coût entre l'ex carte Optile et la carte ImagineR. Les familles concernées doivent faire parvenir un dossier au Conseil Général pour obtenir leur remboursement.

Conformément à la délibération prise par le Conseil Municipal en juin, **la prise en charge de la mairie pour le transport des collégiens et lycéens et des étudiants jusqu'à 21 ans, sera donc de 90 €.**

